



Formation Produire et valoriser son bois par une sylviculture douce

Le Var est un des départements les plus boisés de France mais sa forêt est encore peu valorisée, malgré les incendies récurrents. Beaucoup d'agriculteurs possèdent des parcelles boisées qui peuvent générer des économies d'énergie ainsi que des revenus complémentaires. La gestion douce consiste dans le maintien d'un couvert forestier permanent, sans coupe rase, en effectuant des prélèvements d'amélioration du peuplement et en préservant la capacité de production sur le long terme. Le Réseau pour les Alternatives Forestières (RAF) a été sollicité pour cette formation du fait de son expérience en gestion forestière alternative en Rhône-Alpes.

Programme

Jour 1

> Introduction à la gestion douce de la forêt : principes généraux, visite d'une forêt, bases du bûcheronnage

Jour 2

> Initiation à la sélection et à l'abattage des arbres : principes, utilisation du marteloscope, visée et orientation de la chute des arbres, ateliers d'abattage.

Jour 3

> Les techniques d'éclaircie : organisation du chantier, analyse des produits et des coûts, des circuits de ventes, ateliers d'abattage, façonnage et ateliers de débardage des bois (traction animale et débardage mécanisé).

Jour 4

> Le bûcheronnage sélectif : ateliers d'abattage et de débardage, nettoyage et fin du chantier

Durée :
4 jours

Dates :
Du 5 au 8 février 2018 (à confirmer)

Horaires :
9h à 17h30
Repas du midi partagé et tiré du sac

Lieu :
Tourves

Intervenants :
Pascal MENON, bûcheron expérimenté membre du RAF
Ivan WASSERMANN, prestataire en traction animale

Public :
Agriculteurs et porteurs-se de projet agricole du Var



BULLETIN D'INSCRIPTION



Formation Produire et valoriser son bois par une sylviculture douce

Coordonnées

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Courriel :

Date de naissance : à :

Niveau de formation initiale

Fin scolarité obligatoire BEP BAC BAC +2 BAC +3 et 4 BAC +5 et plus

Situation professionnelle

Agriculteur-trice (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint-collaborateur, aide familial) : participation gratuite pour les personnes à jour de leur cotisation MSA.

SIRET :

Porteur-se de projet : participation gratuite pour les personnes en cours d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI de la Chambre d'Agriculture

Autre public : nous contacter

Merci de renvoyer ce bulletin par courriel à contact@adear83.fr

ou par courrier à :

ADEAR du Var

Maison du Paysan

ZAC de la Gueiranne

83340 LE CANNET DES MAURES

